

Recueil Statistique : les perturbations par le bruit en Abitibi-Témiscamingue

Juillet 2023

Ce document technique regroupe les données disponibles au sujet des perturbations par le bruit en Abitibi-Témiscamingue, en 2020-2021. Il aborde les sujets suivants :

- la population fortement dérangée à son domicile par le bruit.....page 2
- la population dont le sommeil est fortement perturbé par le bruitpage 4

Note méthodologique

Les données proviennent de l'Enquête québécoise sur la santé de la population (EQSP) menée par l'Institut de la statistique du Québec. Cette enquête s'adresse à la population de 15 ans et plus vivant dans un ménage privé. Le traitement statistique des données a été effectué par l'Infocentre de santé publique, de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). Cette enquête a été réalisée avec un échantillon régional d'environ 2 200 personnes. Les données qui en résultent comportent nécessairement une marge d'erreur. Parfois, un écart peut être observé entre deux pourcentages. Cependant, pour que cet écart soit statistiquement significatif, il doit être plus grand que la marge d'erreur. Si ce n'est pas le cas, cela signifie alors que les deux pourcentages sont comparables, même s'il y a un écart mathématique.

Les tests statistiques établissent une comparaison entre la région et le reste du Québec, soit l'ensemble de la province en excluant la région. Toutefois, les données provinciales présentées dans le document se rapportent bien à l'ensemble du Québec.

Définition générale

Le bruit se définit comme un ou plusieurs sons jugés indésirables, soit parce qu'ils dérangent les personnes ou encore en raison de leurs effets néfastes sur la santé. Le bruit environnemental découle de n'importe quelle source, excluant toutefois les problèmes liés au bruit vécus par les travailleurs dans leur milieu de travail. Il peut alors provenir de la circulation routière, du transport ferroviaire et aérien, des industries, des commerces, des chantiers de construction, des travaux et services publics ou encore des activités culturelles et sportives. Les sources de bruit domestique, comme celui issu des systèmes de ventilation ou de climatisation, des appareils ménagers ou du voisinage, sont également considérées.

Le bruit peut avoir un impact sur la santé de la population. Il peut perturber le sommeil. Il est également associé à certaines maladies cardiovasculaires, comme l'hypertension artérielle et l'infarctus du myocarde. Le bruit, perçu comme une nuisance, peut aussi accroître le stress et l'anxiété ou encore les difficultés d'apprentissage en milieu scolaire. Il peut ainsi affecter la qualité de vie de la population. L'urbanisation a eu pour effet d'accroître et de concentrer le bruit, notamment celui lié au transport. Le nombre de plaintes en lien avec le bruit a donc augmenté, certaines se traduisant même en poursuites judiciaires, ce qui témoigne des problèmes d'acceptabilité sociale créés. Ce contexte fait en sorte que le bruit est devenu au fil des ans un problème croissant de santé publique, autant au Québec que dans les autres pays industrialisés.

Population fortement dérangée à son domicile par le bruit

Définition : afin d'évaluer la situation à l'égard du dérangement occasionné par le bruit, les répondants de 15 ans et plus devaient indiquer s'ils avaient été fortement dérangés à leur domicile, au cours des 12 derniers mois, par différentes sources de bruit : circulation routière, circulation aérienne, circulation ferroviaire, travaux (chantiers) de construction, bruits de voisinage (tondeuse, climatisation, personnes, animaux), bruits de commerces et lieux de diffusion musicale (bars, restaurants, salles de spectacle), circulation de véhicules hors route, ainsi que les activités industrielles ou agricoles. Cependant, une personne a pu avoir été exposée à différentes sources de bruit, sans pour autant en avoir été dérangée.

En 2020-2021, **11 % de la population de 15 ans et plus** de l'Abitibi-Témiscamingue avait été fortement dérangée par au moins une source de bruit dans les 12 mois précédents, une proportion significativement inférieure à celle du reste du Québec (17 %). Cela représente environ 13 000 personnes. Dans la région, autant d'hommes (9 %) que de femmes (13 %) avaient été dérangés par le bruit, des proportions régionales significativement inférieures à celles du reste de la province. En comparaison avec les données de 2014-2015, la situation est demeurée relativement stable dans la région. Toutefois, au Québec, on a observé une diminution significative au cours de la période, de 18 % à 17 % pour l'ensemble de la population (sexes réunis).

La situation s'avère semblable d'une MRC à l'autre, aucune ne se démarquant des autres.

A.-T.	Québec
11 %	17 %

Selon le sexe, A.-T.

Hommes	Femmes
9 %	13 %

< et > : écart statistiquement significatif entre les pourcentages
≈ : pourcentages statistiquement comparables malgré l'écart observé

À noter que 8 % de la population de la région a été fortement dérangée par une seule source de bruit, alors que 4 % l'a été par plus d'une source. Dans les deux cas, il s'agit de pourcentages significativement plus faibles que dans le reste du Québec (respectivement 11 % et 6 %).

De plus, on observe en Abitibi-Témiscamingue aucun écart significatif selon l'âge, selon la scolarité, selon la composition du ménage, selon le statut d'emploi ou l'occupation principale au cours des 12 mois précédents. Au Québec, à titre indicatif, le pourcentage de personnes fortement dérangées par le bruit est plus élevé chez les plus jeunes (15-24 ans), chez celles ayant un diplôme d'études collégiales ou un diplôme universitaire, chez celles n'ayant pas d'emploi, chez les personnes seules et dans les familles monoparentales.

Selon le niveau de revenu du ménage

Selon le niveau de revenu

Ménage à faible revenu	14 %
Ménage à revenu moyen ou élevé	10 %

Dans la région, la proportion de personnes fortement dérangées par le bruit à leur domicile est significativement plus élevée dans les ménages à faible revenu (14 %) que dans les autres ménages (10 %). En général, les ménages moins fortunés ont plus tendance à vivre dans des logements de moindre qualité, et dans des quartiers plus défavorisés ou près de zones industrielles, ce qui expliquerait possiblement cette situation.

Selon les sources de bruit

Selon les sources de bruit

Voisinage extérieur	4 % (-)
Circulation routière	3 % (-)
Véhicules hors route	3 % (+)
Travaux ou chantiers de construction	1 %*
Activités industrielles ou agricoles	1 %**
Activités commerciales	0,2 %**

En Abitibi-Témiscamingue, 4 % de la population a été fortement dérangée à son domicile par des bruits du voisinage extérieur (personnes, animaux), un résultat significativement inférieur à celui du reste du Québec (7 %). Cela s'explique probablement par la faible densité de la population et le caractère rural de la région. De plus, 3 % a été fortement dérangée par le bruit de la circulation routière, un pourcentage significativement plus faible que dans le reste de la province (5 %). Les bruits de véhicules récréatifs hors route ont fortement dérangé 3 % de la population en Abitibi-Témiscamingue, un pourcentage significativement plus élevé que dans le reste de la province (2 %). Encore une fois, le caractère rural de la région explique ce résultat, la circulation de motoneiges et de véhicules tout terrain (VTT) étant favorisée par l'étendue du territoire.

Enfin, les autres sources de bruit ayant dérangé la population sont les suivantes : travaux ou chantiers de construction (1 %), activités industrielles ou agricoles (1 %) et activités commerciales (moins de 1 %). Dans ces trois cas, les estimations régionales étant de qualité faible à moyenne, aucune comparaison n'a pu être effectuée avec le reste du Québec. Ces données apparaissent donc à titre indicatif seulement.

* Attention, estimation de qualité moyenne, à interpréter avec prudence

** Estimation de faible qualité, à titre indicatif seulement

(-) Valeur significativement inférieure statistiquement à celle du reste du Québec

(+) Valeur significativement supérieure statistiquement à celle du reste du Québec

Selon le type de territoire

Selon la région

Montréal	23 % (+)
Laurentides	17 %
Capitale-Nationale	17 %
Ensemble du Québec	17 %
Laval	15 %
Montréal	15 %
Outaouais	15 %
Lanaudière	14 % (-)
Saguenay-Lac-St-Jean	14 % (-)
Mauricie-Centre-du-Québec	13 % (-)
Etrie	12 % (-)
Abitibi-Témiscamingue	11 % (-)
Chaudière-Appalaches	11 % (-)
Côte-Nord	11 % (-)
Bas-St-Laurent	10 % (-)
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	10 % (-)
Nord-du-Québec	8 % (-)

Le pourcentage de la population fortement dérangée à son domicile par le bruit varie en fonction des différentes régions du Québec. Ainsi, les pourcentages les plus élevés se trouvent dans les régions urbaines ou encore en périphérie de ces régions. Par exemple, Montréal (23 %), les Laurentides (17 %) et la Capitale-Nationale (17 %) récoltent les proportions les plus élevées, suivies par Laval (15 %), la Montérégie (15 %) et l'Outaouais (15 %).

À l'inverse, des proportions beaucoup plus faibles ont été observées dans les régions rurales. En effet, l'Abitibi-Témiscamingue (11 %), Chaudière-Appalaches (11 %), la Côte-Nord (11 %), le Bas-St-Laurent (10 %), la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (10 %) et la région Nord-du-Québec (8 %) enregistrent les résultats les plus bas. Ce constat vient soutenir l'hypothèse de l'urbanisation qui entraîne une concentration des sources de bruit dans certains territoires.

(-) Valeur significativement inférieure statistiquement à celle du reste du Québec
(+) Valeur significativement supérieure statistiquement à celle du reste du Québec

Population dont le sommeil est fortement perturbé par le bruit

Définition : le sommeil est nécessaire à la restauration physique et mentale de l'individu, donc au maintien de sa santé. Il doit être d'une durée suffisante, dans un environnement favorable, protégé d'irritants comme le bruit lié au transport ou au voisinage. Bref, il ne doit pas être troublé. La perturbation du sommeil peut être objective, soit un écart mesurable, ou encore subjective, c'est-à-dire ressentie, d'un sommeil habituel ou souhaité.

Afin d'évaluer la situation à l'égard du sommeil perturbé par le bruit, les répondants de 15 ans et plus devaient indiquer si la qualité de leur sommeil avait été fortement dérangée à leur domicile, au cours des 12 derniers mois, par au moins une source de bruit : circulation routière, circulation aérienne, circulation ferroviaire, travaux (chantiers) de construction, bruits de voisinage (tondeuse, climatisation, personnes, animaux), bruits de commerces et lieux de diffusion musicale (bars, restaurants, salles de spectacle), circulation de véhicules hors route, ainsi que les activités industrielles ou agricoles. Par exemple, le bruit les a empêché de s'endormir ou encore les a réveillés. Cependant, une personne a pu avoir été exposée à différentes sources de bruit, sans pour autant que la qualité de son sommeil en ait été perturbée.

À noter que la comparaison avec les données de 2014-2015 ne peut être effectuée étant donné que la question avait été posée autrement lors de ce cycle de l'enquête.

En 2020-2021, **7 % de la population de 15 ans et plus** de l'Abitibi-Témiscamingue avait eu un sommeil fortement perturbé par au moins une source de bruit dans les 12 mois précédents, une proportion significativement inférieure à celle du reste du Québec (10 %). Cela représente environ 8 000 personnes. Dans la région, plus de femmes (9 %) que d'hommes (5 %) ont vu leur sommeil perturbé par le bruit. Chez celles-ci, la proportion régionale s'avère significativement inférieure à celle du reste de la province (11 %) alors que chez les hommes, la proportion régionale de qualité moyenne ne permet pas d'effectuer de comparaison.

A.-T.	Québec
7 %	10 %

La qualité des estimations par MRC ne permet pas d'effectuer des comparaisons entre les territoires ou encore avec le reste du Québec.

< et > : écart statistiquement significatif entre les pourcentages

À noter que pour 4 % de la population de la région, le sommeil a été fortement perturbé par une seule source de bruit, alors que pour 2 %, ce fut par plus d'une source. Dans ce dernier cas, il s'agit d'une estimation de qualité moyenne.

De plus, de façon générale ou encore en raison de la qualité moyenne des estimations, on observe en Abitibi-Témiscamingue aucun écart significatif selon l'âge, selon la scolarité, selon le revenu, selon la composition du ménage, selon le statut d'emploi ou l'occupation principale au cours des 12 mois précédents.

Au Québec, à titre indicatif et pour obtenir une certaine idée du phénomène, le pourcentage de personnes dont le sommeil a été fortement perturbé par le bruit est plus élevé chez les plus jeunes (de 15 jusqu'à 44 ans), chez celles ayant un diplôme d'études collégiales ou un diplôme universitaire, chez celles à faible revenu, chez les étudiants et les personnes sans emploi, chez les personnes seules et dans les familles monoparentales, ainsi que chez les personnes ayant des symptômes d'anxiété généralisée.

Selon le niveau de détresse psychologique

Les personnes qui avaient un indice élevé sur l'échelle de détresse psychologique ont été plus nombreuses que les autres à voir leur sommeil fortement perturbé par au moins une source de bruit dans les 12 mois précédents. Ce fut le cas pour 11 % des personnes ayant un indice élevé, contre 5 % chez celles ayant un indice faible.

Selon le niveau de détresse psychologique

Niveau élevé 11 %

Niveau faible 5 %

Selon les sources de bruit

Selon les sources de bruit

Voisinage extérieur	3 % (-)
Circulation routière	2 %*
Véhicules hors route	1 %*
Travaux ou chantiers de construction	1 %*
Activités industrielles ou agricoles	1 %**
Activités commerciales	0,3 %**

En Abitibi-Témiscamingue, 3 % de la population a vu son sommeil fortement perturbé par des bruits du voisinage extérieur (personnes, animaux), un résultat significativement inférieur à celui du reste du Québec (4 %). Cela s'explique probablement par la faible densité de la population et le caractère rural de la région. De plus, les bruits de la circulation routière et ceux des véhicules récréatifs hors route ont fortement perturbé le sommeil de respectivement 2 % et 1 % de la population en Abitibi-Témiscamingue. Dans les deux cas, les estimations sont de qualité moyenne et ne permettent pas de faire des comparaisons avec le reste de la province.

Enfin, les autres sources de bruit ayant fortement perturbé le sommeil de la population sont les suivantes : travaux ou chantiers de construction (1 %), activités industrielles ou agricoles (1 %) et activités commerciales (moins de 1 %). Dans ces trois cas, les estimations régionales étant de qualité faible à moyenne, aucune comparaison n'a pu être effectuée avec le reste du Québec. Ces données apparaissent donc à titre indicatif seulement.

* Attention, estimation de qualité moyenne, à interpréter avec prudence

** Estimation de faible qualité, à titre indicatif seulement

(-) Valeur significativement inférieure statistiquement à celle du reste du Québec

Selon le type de territoire

Selon la région

Montréal	15 % (+)
Laval	11 %
Montréal	10 %
Ensemble du Québec	10 %
Capitale-Nationale	9 %
Outaouais	9 %
Lanaudière	9 %
Saguenay-Lac-St-Jean	8 % (-)
Laurentides	8 % (-)
Mauricie-Centre-du-Québec	7 % (-)
Estrie	7 % (-)
Abitibi-Témiscamingue	7 % (-)
Chaudière-Appalaches	6 % (-)
Côte-Nord	6 % (-)
Bas-St-Laurent	6 % (-)
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	6 % (-)
Nord-du-Québec	5 % (-)

Le pourcentage de la population dont le sommeil a été fortement perturbé par au moins une source de bruit varie en fonction des différentes régions du Québec. Ainsi, les pourcentages les plus élevés se trouvent dans les régions urbaines ou encore en périphérie de ces régions. Par exemple, Montréal (15 %), Laval (11 %) et la Montérégie (10 %) obtiennent les proportions les plus élevées, suivies par la Capitale-Nationale (9 %) et l'Outaouais (9 %).

À l'inverse, des proportions plus faibles ont été observées dans les régions rurales. En effet, l'Abitibi-Témiscamingue (7 %), Chaudière-Appalaches (6 %), la Côte-Nord (6 %), le Bas-St-Laurent (6 %), la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (6 %) et la région Nord-du-Québec (5 %) enregistrent les résultats les plus bas. Encore une fois, un tel constat vient soutenir l'hypothèse de l'urbanisation qui entraîne une concentration des sources de bruit dans certains territoires.

(-) Valeur significativement inférieure statistiquement à celle du reste du Québec
(+) Valeur significativement supérieure statistiquement à celle du reste du Québec

Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue
Direction de santé publique

1, 9^e Rue

Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2A9

Téléphone : 819 764-3264

Télécopieur : 819 797-1947

www.cisss-at.gouv.qc.ca

Rédaction

Guillaume Beaulé, agent de planification, de programmation et de recherche - DSPu

Collaboration :

Lise Jaton, agente de planification, de programmation et de recherche - DSPu

Geneviève Tremblay, agente de planification, de programmation et de recherche - DSPu

ISBN : 978-2-550-95143-8 (PDF)

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

Afin de ne pas alourdir les textes, le masculin inclut le féminin.

Toute reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée, à condition que la source soit mentionnée.

Ce document est également disponible en médias substituts, sur demande.

© Gouvernement du Québec